

## FLORENTIN

en **Bref**

«Budget communal»

## info

**Projet d'aménagement du centre bourg.**

Tous les documents du projet avancé ont été disponibles en Mairie pendant plusieurs semaines. Cette démarche avait pour objectif de permettre à chacun de prendre connaissance du projet. Un registre était à disposition pour recueillir vos remarques, suggestions et souhaits. Il est aujourd'hui en cours d'analyse par l'équipe municipale, afin d'apporter dans la mesure du possible des ajustements au projet pour répondre au mieux à vos attentes.

La municipalité tient à remercier tous les habitants qui ont pris le temps de participer à cette phase de consultation.

**horaires de la Mairie  
jusqu'au 25 mai**

Lundi et mercredi :

8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30

vendredi : 13h30 à 17h30

**Des nouveaux horaires vous seront communiqués par newsletter et localité dès que possible.**

**Coordonnées Mairie**

7 place de la Mairie  
81150 FLORENTIN  
Tel : 05 63 55 42 06

[mairie@florentin-tarn.fr](mailto:mairie@florentin-tarn.fr)  
<http://www.florentin-tarn.fr>

votre avis nous intéresse :  
[mairie@florentin-tarn.fr](mailto:mairie@florentin-tarn.fr)

**Restez en contact**

Abonnez-vous à la newsletter sur :

<http://www.florentin-tarn.fr>

application

smartphone :

**Présentation des comptes financiers uniques 2024 et budgets primitifs 2025**

Le Conseil Municipal du 9 avril dernier a adopté et voté à l'unanimité le compte financier unique (CFU) 2024 et le Budget Prévisionnel 2025. Vous trouverez ci-après une présentation générale non exhaustive. L'ensemble des documents seront consultables sur notre site internet <http://www.florentin-tarn.fr>.

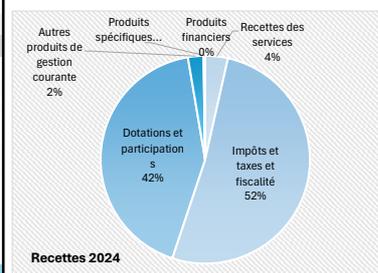
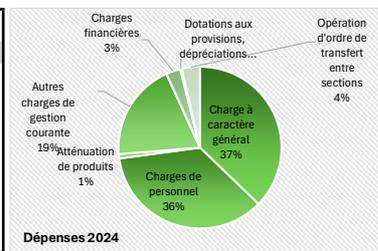
**Il est à noter qu'aucune augmentation de la fiscalité n'a été prévue par la commune en 2025.** L'équilibre du budget de fonctionnement est assuré ; notre capacité d'investissement continue à s'améliorer au fil des ans : ces indicateurs favorables nous autorisent à poursuivre notre dynamique d'investissements avec, en point d'orgue, l'aménagement du centre bourg dont l'étude et les phases de concertation ont demandé d'importants délais. : Le début des travaux est prévu au deuxième semestre 2025.

**La commune de Florentin dispose de 2 budgets: le budget communal et le budget annexe photovoltaïque.**

Le compte financier unique (CFU) retrace, pour chacun des budgets, l'ensemble des dépenses et de recettes réalisées pour l'année 2024, regroupées dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal 2024**

Budget principal de fonctionnement 2024	
NATURE	REALISE 2024
	101 429,35 €
	96 891,36 €
	2 258,00 €
	53 210,38 €
<b>DEPENSES</b>	<b>253 789,09 €</b>
Charges financières	7 717,81 €
Dotations aux provisions, dépréciations	795,57 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>262 302,47 €</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	9 837,64 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>272 140,11 €</b>
NATURE	REALISE 2024
Atténuation de charges	13 105,68 €
Recettes des services	193 055,00 €
Dotations et participations	158 053,17 €
Autres produits de gestion courante	8 962,59 €
<b>RECETTES</b>	<b>373 176,44 €</b>
Produits financiers	697,89 €
Produits spécifiques	250,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>374 124,00 €</b>
Excédent 2024 reporté	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>374 124,00 €</b>



**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées des salaires du personnel communal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt.

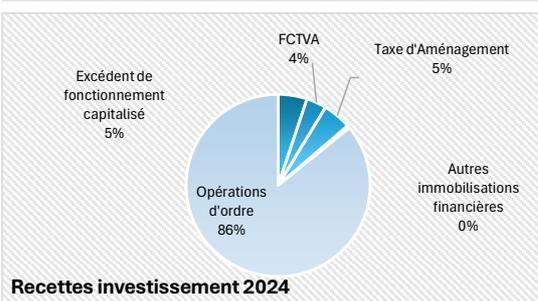
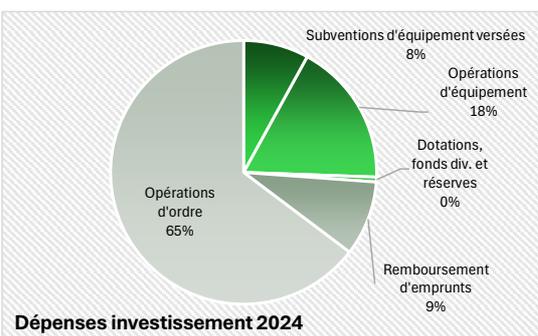
**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux dotations de l'Etat, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante (loyers).

Au total, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même des projets d'investissement.

**Pour l'année 2024 cet écart est de : 101 984,22 €**

## Dépenses et recettes d'investissement du budget communal 2024

Budget principal d'investissement 2024		
	NATURE	REALISE 2024
DEPENSES	Subventions d'équipement versées	26 828,13 €
	Opérations d'équipement	59 376,81 €
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>86 204,94 €</b>
	Dotations, fonds div. et réserves	2 036,67 €
	Remboursement d'emprunts	30 965,20 €
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>33 001,87 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>119 206,81 €</b>
	Opérations d'ordre	217 901,40 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>337 108,21 €</b>
	RECETTES	Excédent de fonctionnement capitalisé
FCTVA		9 329,07 €
Taxe d'Aménagement		13 313,42 €
Autres immobilisations financières		1 263,28 €
<b>Total recettes financières</b>		<b>37 419,12 €</b>
<b>Total recettes réelles</b>		<b>37 429,12 €</b>
Opérations d'ordre		227 739,04 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>265 158,16 €</b>



La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, il faut retenir les opérations d'équipement qui constituent les projets conduits dans l'année.

Les principaux projets inscrits au budget et réalisés au cours de l'année 2024 étaient les suivants : la mise en conformité de la salle des sports, la mise en sécurité de l'église (cette opération sera poursuivie en 2025), des travaux de zinguerie/plonge et le remplacement de la porte d'entrée de la salle florentine, des travaux de climatisation de la mairie, la construction d'un colombarium et l'assainissement de la salle des sports.

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le compte financier unique dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 975 € de dépenses sont reportés sur 2025. Il s'agit d'un reliquat de travaux de la mise en conformité des bâtiments publics. Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2024 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 8269 € et correspondent aux subventions restant à percevoir pour la mise en conformité des bâtiments publics et de la salle des sports ainsi que pour la mise en sécurité de l'église.

### Budget annexe photovoltaïque 2024

Le budget annexe photovoltaïque comporte très peu d'écritures.

Les dépenses d'exploitation 2024 représentent 143,12 €.

Les recettes d'exploitation 2024 représentent 1 926,68 €.

L'excédent d'exploitation 2024 est donc de 1 783,56 €.

En investissement, il n'y a ni dépenses ni recettes.

Les résultats antérieurs reportés sont de 10 776,11 € en fonctionnement et de 13 500,00 € en investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice est précisé sur le tableau suivant :

Section	Exercice 2024	Reports	Total
Fonctionnement	1 783,56 €	10 776,11 €	12 559,67 €
Investissement	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
<b>Total</b>	<b>1 783,56 €</b>	<b>24 276,11 €</b>	<b>26 059,67 €</b>

### Dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal 2025

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel communal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt. Les salaires représentent 25 % des dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante (loyers).

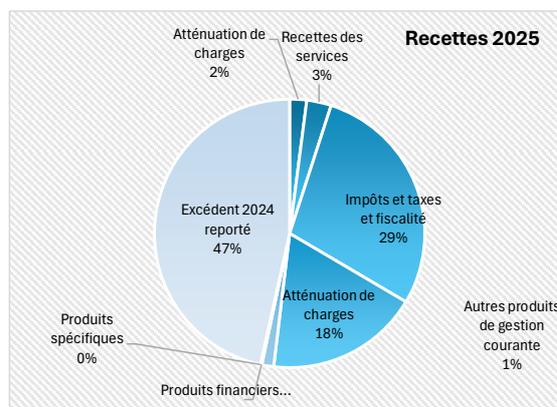
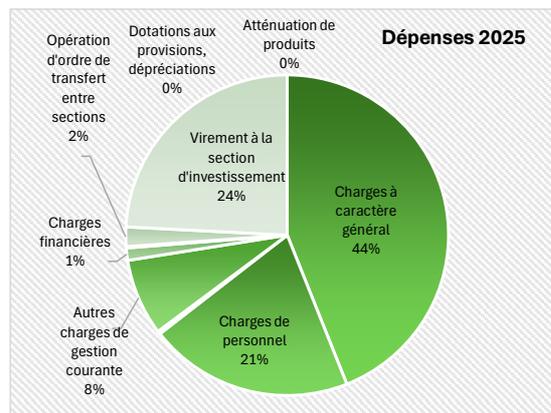
## Dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal 2025

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel communal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt. Les salaires représentent 25 % des dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante (loyers).

Il existe **trois principaux types de recettes** pour la commune :

- La **fiscalité**: Les taux d'imposition 2025 : **Taxe sur le foncier bâti : 39,57 %**  
**Taxe sur le foncier non bâti : 51,81 %**  
**Taxe d'habitation : 8,36 %**
- Les **dotations versées par l'état**
- Les **revenus des immeubles**

Budget principal de fonctionnement 2025		
	NATURE	PREVU 2025
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère général	325 696,00 €
	Charges de personnel	151 750,00 €
	Atténuation de produits	2 222,00 €
	Autres charges de gestion courante	57 210,00 €
	<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>536 878,00 €</b>
	Charges financières	9 210,00 €
	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>547 088,00 €</b>
	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 627,00 €
	Virement à la section d'investissement	179 015,01 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>740 730,01 €</b>	
	NATURE	PREVU 2025
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	15 000,00 €
	Recettes des services	21 700,00 €
	Impôts et taxes et fiscalité	211 685,00 €
	Atténuation de charges	136 010,00 €
	Autres produits de gestion courante	10 500,00 €
	<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>394 895,00 €</b>
	Produits financiers	700,00 €
	Produits spécifiques	500,00 €
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>396 095,00 €</b>
	Excédent 2024 reporté	344 635,01 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>740 730,01 €</b>	



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'année 2025 cet écart est de : **179 015,01 €**.

## Dépenses et recettes d'investissement du budget communal 2025

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 sont les suivants : des travaux d'éclairage public, la poursuite des travaux de mise en sécurité de l'église, la mise en conformité des bâtiments publics, l'acquisition d'une tondeuse autoportée et l'aménagement du centre bourg.

Les dépenses liées à ces opérations : **Eclairage public**: 8 000,00 €, **Mise en conformité des bâtiments publics**: 8 025,00 €, **Acquisition d'une tondeuse autoportée** : 6 500,00 €, **Aménagement du centre bourg** : 536 760,00 € ;  
Un montant de 8 299,01 € est prévu pour des immobilisations hors opérations.

Pour l'aménagement du centre bourg, le financement sera assuré d'une part, par des aides publiques de l'état, du département, du fond de concours de la communauté d'agglomération pour un montant prévisionnel de 301 170 € et d'autre part, par un autofinancement de la commune à hauteur de 235 596 € assuré par les fonds propres disponibles et un emprunt.

### Les Marchés de Producteurs ne seront pas renouvelés cette année :

Depuis deux ans, le village accueillait, de mai à octobre, des marchés de producteurs locaux. Ces événements étaient l'occasion pour les habitants de découvrir des produits frais, locaux et artisanaux, tout en soutenant les producteurs de la région. Toutefois, malgré l'engouement initial, le taux de fréquentation de ces marchés a connu un déclin constant, et les difficultés à maintenir la présence des producteurs sur le long terme ont poussé la municipalité à prendre avec regret la décision de ne pas renouveler ces marchés cette année.

### Conditions d'utilisation de l'aire de jeux.

Avec le retour des beaux jours et des vacances, l'aire de jeux du village, offre un espace privilégié pour le plus grand plaisir des petits et des grands.. L'utilisation de cet espace public est soumise au respect de certaines règles dans l'intérêt des usagers et des riverains. Pour rappel :

- les horaires d'ouverture sont de **8H00 à 19H00**
- les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants
- utilisation des ballons en mousse est autorisée.
- maintenir cet espace propre, pour le confort de tous.

L'arrêté des conditions d'utilisation est consultable sur le site de la mairie.

### Dates à retenir :

- **7 et 8 juin : Fête de Florentin** organisée par le comité des fêtes

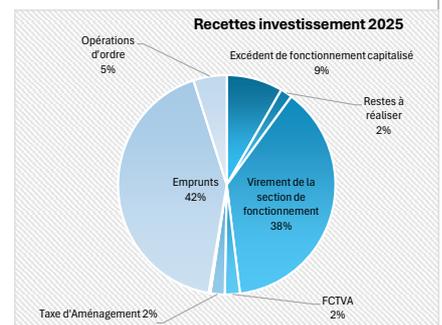
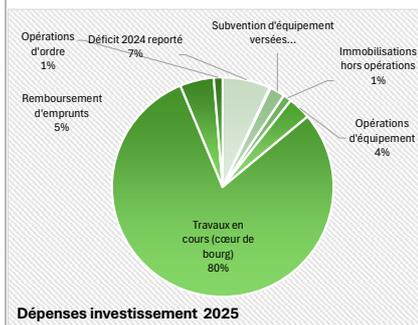


- **21 juin : Fête de la musique au Café Flo** avec le groupe Rue des TAMARIS restauration sur place possible
- **28 juin : Café CITOYEN** sur la Gestion de l'eau sur notre commune bien lire et comprendre sa facture annuelle
- **18 juillet : CINE de PLEIN AIR** avec la Cabane à film à la nuit tombée avec en 1ère partie restauration et de la musique avec Le trio Caméléon zébré

### Budget principal d'investissement 2025

NATURE	PREVU 2025
Déficit 2024 reporté	46 808,12 €
Restes à réaliser	975,00 €
	<b>47 783,12 €</b>
Subvention d'équipement versées	14 700,00 €
Immobilisations hors opérations	8 299,01 €
Opérations d'équipement	22 525,00 €
Travaux en cours (cœur de bourg)	536 760,00 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>630 067,13 €</b>
Remboursement d'emprunts	33 260,00 €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>33 260,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>663 327,13 €</b>
Opérations d'ordre	8 700,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>672 027,13 €</b>

NATURE	PREVU 2025
Excédent de fonctionnement capitalisé	39 514,12 €
Restes à réaliser	8 269,00 €
	<b>47 483,12 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	179 015,01 €
FCTVA	10 552,00 €
Taxe d'Aménagement	10 000,00 €
Autres immobilisations financières	1 350,00 €
Emprunts	200 000,00 €
<b>Total recettes financières</b>	<b>400 917,01 €</b>
<b>Total subventions</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>648 700,31 €</b>
Opérations d'ordre	23 327,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>672 027,13 €</b>



### Budget annexe photovoltaïque 2025

Dépenses exploitation		Recettes d'exploitation	
Charges générales	7 359,67 €	Produits services	2 000,00 €
Opérations d'ordre	8 200,00 €	Opérations d'ordre	1 000,00 €
		Excédent reporté	12 559,67 €
<b>Total</b>	<b>15 559,67 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 559,67 €</b>
Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses imprévu	20 700,00 €		
Opérations d'ordre	1 000,00 €	Opérations d'ordre	8 200,00 €
		Excédent reporté	13 500,00 €
<b>Total</b>	<b>21 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>21 700,00 €</b>

### Contentieux administratif pour l'aire de jeu

Depuis mars 2022, un contentieux opposait la commune de Florentin à un administré qui demandait le déplacement de l'aire de jeu notamment pour des nuisances sonores ainsi qu'une indemnité de 130 000 € et le versement de 150 € par jour en cas de non-respect de ces conditions après la date du jugement.

La décision du Tribunal Administratif de Toulouse, du 30/01/2025, rejette la requête des plaignants et les condamne à verser au profit de la commune de Florentin 1500 euros.